



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

## Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saessof@wanadoo.fr](mailto:mairie.saessof@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 7 juin 2021

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu - KELLER Serge- LECHNER Jean - MULLER Claudia -TRESCHER Sandrine – KRUX Etienne - HEIM Christine - MULLER Cécile - HOENEN Thomas- Éric FALK, Adjoint au Maire

Conseillers élus : 15 Membre excusé KEITH Hervé (pouvoir à DURANDOT Mathieu)

En fonction : 15

Présents : 14 La séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la grande salle de l'Espace Communal afin de respecter les règles de distanciation imposées par la lutte contre la pandémie Covid 19.

Compte-rendu affiché

Le 21/06/2021

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 3 mai 2021**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2021.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2021 est adopté avec une abstention (M. FALK Eric, absent à la séance du 3 mai 2021).

M. le Maire informe les membres du Conseil de la vente en cours du Restaurant A l'Ackerland. M. Le Maire relève l'intérêt du projet pour la commune et propose de rencontrer les futurs acquéreurs pour discuter du contenu du projet dans la mesure où cet ensemble immobilier est au centre du village.

M. le Maire rappelle que la Commune peut faire valoir le droit de préemption grâce à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

### **2. Associations : décompte des charges aux associations 2019/2020- 2020/2021**

M. le Maire fait le point sur les charges de chauffage et de consommation d'eau pour l'année 2019/2020 2020-2021 aux associations. Vu les circonstances sanitaires particulières, M. le Maire propose de faire un geste à l'égard des associations en proposant de prendre en charge la totalité des frais de chauffage et cela pour toutes les associations. Cette prise en charge par

la commune a pour but de ne pas grever davantage les trésoreries des associations villageoises.

Le conseil municipal approuve cette proposition et demande que chaque association en soit informée par courrier.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, avec dix voix pour et 4 voix contre

- Décide de refacturer à l'Union Sportive de Saessolsheim la consommation d'eau pour l'année 2019/2020, et de ne pas facturer les frais de chauffage sur cette période
- Demande à M. le Maire de présenter un décompte exact de la consommation pour cette période et décide ne pas refacturer les frais de chauffage et d'eau pour la période 2020/2021.

### **3. Intercommunalité : prise de compétence PLUI**

Actuellement, la commune est soumise au règlement national de l'urbanisme-RNU- au travers de la carte communale qui limite le périmètre de constructibilité. Il est proposé d'adhérer au plan local d'urbanisme intercommunal fédéré par la Communauté des communes. C'est un transfert de compétence laissant toujours au Maire la compétence de la signature des permis de construire de la commune. Il n'y aura pas d'uniformisation de toutes les communes concernées. Les intérêts de la commune sont à défendre lors des réunions des différentes commissions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16,

Vu l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014 qui dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 01 janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (ou l'inverse).

Vu la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 qui reporte le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021.

Informé que les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage

Etant cependant favorable au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour un portage commun des stratégies d'aménagement

CONSIDERANT l'intérêt de participer à une approche globale et partagée des problématiques d'urbanisme et d'aménagement, à l'échelle du territoire

CONSIDERANT l'opportunité d'engager un PLUi afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux et de faire de cet outil un projet de territoire

CONSIDERANT les incidences financières qui impactent la commune à chaque modification de son document d'urbanisme, dépense qu'elle n'aura plus à assumer avec le transfert de compétence

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de se prononcer en FAVEUR du transfert de la compétence PLUi à l'EPCI.
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents

#### **4. Elections : organisation du bureau de vote des élections du 20 et 27 juin 2021**

M. le Maire revient sur l'organisation du double scrutin des élections départementale et régionale qui se dérouleront le 20 et 27 juin 2021. Conformément à l'arrêté préfectoral, les deux scrutins se dérouleront à la salle polyvalente, dans le respect du protocole sanitaire.

M. le Maire est chargé de la bonne organisation des bureaux de vote successifs.

Le bureau de vote sera composé comme suit le 20 juin 2020 :

**8 h 00 – 13h00**: M. BAERMANN Fabrice- Mme MULLER Cécile- Mme MULLER Claudia- M. HOENEN Thomas- M. KELLER Serge- Mme HEIM Christine- M. DURANDOT Mathieu  
**13h00 – 18h00** : M. WOLFF Véronique- M. HINDENNACH Gérard- M. FALK Eric- M. KRUX Etienne- Mme TRESCHER Sandrine- M. KEITH Hervé- M. LECHNER Jean.

Le bureau de vote sera composé comme suit le 27 juin 2020 :

**8 h 00 – 13h00**: - Mme MULLER Cécile- Mme MULLER Claudia- M. HOENEN Thomas- Mme HEIM Christine- M. LECHNER Jean- M. FALK Eric - Mme TRESCHER Sandrine  
**13h00 – 18h00** : M. WOLFF Véronique- M. HINDENNACH Gérard- - M. KRUX Etienne- M. KEITH Hervé-. M. BAERMANN Fabrice - M. KELLER Serge- M. DURANDOT Mathieu

#### **5. Transition écologique**

Dès 2005, le gouvernement a mis en place le dispositif de Certificats d'Economies d'Energie. Il s'agit d'un dispositif gouvernemental permettant de promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de primes pour les travaux d'économie d'énergie performants. Dans le cadre de la transition écologique, l'entreprise France Solar a vérifié les bâtiments publics de la Commune de Saessolsheim et propose la réalisation de travaux d'isolation notamment dans les chaufferies.

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal plusieurs devis pour la réalisation de travaux d'isolation :

- Un devis d'une valeur de 3 757.00 € TTC pour la rénovation du calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire situé hors volume chauffé, dans le bâtiment au groupe scolaire.
- Un devis d'une valeur de 1 266.56 € TTC pour la rénovation du calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire situé hors volume chauffé des bâtiments de la Mairie.

- Un devis d'une valeur de 1 797.12 € TTC pour la mise en place de housse pour l'isolation de points singuliers sur un réseau hydraulique isolé de chauffage pour le bâtiment de la Mairie.

L'entreprise France Solar étant une entreprise agréée par l'Etat, les travaux seront pris en charge en totalité. La commune n'aura aucun frais à déboursier pour les travaux cités ci-dessus.

Le Maire présente également :

- Un devis d'une valeur de 3100.76€ TTC pour la mise en place d'une isolation thermique en comble perdu avec de la laine de verre à dérouler au-dessus des logements de la Mairie.

Seule une partie du prix de revient sera prise en charge par la prime éco-énergie soit un montant de 1794.24 €, le reste à charge par la Commune sera de 1306.52 € TTC.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'isolation pris en charge par les CEE et de confier ces travaux à l'entreprise France Solar
- Accepte de prendre en charge le montant de 1306.52 €TTC pour les travaux de mise en place d'une isolation thermique en comble perdu au-dessus des logements de la Mairie.
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents

## **6. Eclairage public/ lutte contre la pollution lumineuse**

M. le Maire revient sur la décision prise le 12 octobre 2020 relative à la modification de la plage de fonctionnement de l'éclairage public. Il rappelle les changements effectués depuis cette date : le Conseil Municipal avait décidé que l'éclairage public fonctionne en semi continu à partir de 23h jusqu'à 6h.

M. le Maire souhaiterait apporter des modifications à cette décision, à savoir éteindre complètement l'éclairage public. Le Conseil Municipal s'interroge sur la sécurité des citoyens et notamment pour les personnes qui travaillent en équipe.

M. le Maire propose de faire un essai de minuit à 4h du matin afin de ne pas impacter les personnes qui travaillent en équipe. Après en avoir évalué les impacts et

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre

Décide

- que l'éclairage public ne fonctionnera pas de 0h à 4h durant une période d'essai
- que pour la Route de Saverne, l'éclairage sera mis en semi continu.

## **7. Divers :**

- M. DURANDOT Mathieu s'interroge sur les problèmes de stationnement déjà récurrents dans la Commune et souhaiterait savoir si la situation ne va pas se dégrader encore plus suite aux nombreux projets d'aménagements et notamment le restaurant ACKERLAND. Les membres du Conseil Local des Jeunes ont également constaté que des véhicules empêchaient l'accès aux trottoirs pour les piétons.

M. DURANDOT Mathieu propose un marquage au sol des places de stationnement mais M. le Maire précise que pour une route départementale, il faut en référer à l'autorité compétente. A la demande de M. KRUX Etienne, un marquage au sol serait nécessaire pour sécuriser le trajet des enfants se rendant au groupe scolaire.

-Mme HEIM Christine signale que la chaussée à l'angle de la rue du chanvre et de la rue Neuve n'est pas terminée. M. le Maire répond que cette malfaçon sera signalée à la réception des travaux et s'engage à contacter le responsable.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 5 juillet 2021 à 20h

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	HEIM Christine	DURANDOT Mathieu
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	MULLER Claudia	

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.